



La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

DECISION MUNICIPALE N° 2023.41

78170 REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES
CONTENTIEUX D'URBANISME

Je Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22-11^{ème} et 16^{ème} du Code général des collectivités territoriales,

Vu la requête numéro 2110889-3 intentée contre la Commune devant le tribunal administratif de Versailles afin d'annuler l'arrêté du 12 août 2021 par lequel Monsieur le Maire de La Celle Saint-Cloud s'est opposé à la déclaration préalable 078 126 20 G0097,

Vu les crédits au budget de l'exercice en cours,

Considérant les diligences accomplies par le Cabinet GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES dans le cadre de ce dossier (réductions de courriers adressés au conseil du requérant et aux Services de la Ville),

Considérant qu'il convient de lui régler ses états de frais et horaires,

DECIDE :

Article 1^{er} : De régler au cabinet GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES, Société d'Avocats, sis 90 avenue Ledru Rollin – 75011 PARIS la somme de 864,00 € TTC (huit cents soixante-quatre euros) au titre de frais et honoraires.

Article 2 : Cette dépense sera imputée à l'article 6226 du budget communal.

Article 3 : La présente décision municipale fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 14 septembre 2023,



Le Maire

Oliver DELAPORTE

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
Préfecture le 15/09/2023
Accusé réception 078-217801265-20230914-
DEC2023.41 et de sa publication le 18/09/2023



P Le Maire,
par délégation.

Aude BELLOIR

Directrice du Pôle Administration Générale
Relations aux citoyens